




LETTRE

ÉCRITE

AU CITOYEN DUMONTS,

Vice-président du département de l'Ardêche, par le Citoyen BOISSY *député du même département à la Convention Nationale.*

Paris 28 Juin 1793, l'an 2 de la République Françaife une et indivisible.

JE vous remercie mon cher & ancien collègue de l'arrêté & de l'adresse de votre département dont vous avez eu la complaisance de me faire parvenir un exemplaire : la députation à pareillement reçu celles que vous avez adreffés à notre collègue *Coren-Furtier* pour chacun de fes membres, & fans doute qu'elle vous en fera auffi fes remercîmens.

Il ne m'appartient pas de blâmer ni d'approuver les résolutions que vous croyez devoir prendre, & je dois croire comme je crois en effet qu'elles sont toujours le fruit de la réflexion & de la sagesse : mais plusieurs de ceux qui ont lu votre adresse & votre arrêté, plusièurs de ceux qui connoissent les pétions qui nous ont été présentées d'*Annonay*, de *Villéneuve-de-Berge*, de *Tournon*, des *Vans* & d'ailleurs; ceux qui savent comme vous les invitations qui vous ont été faites par les départemens *du Gard*, de *Hérault*, des *Bouches-du-Rhône*, &c. &c. &c., trouvent & paraissent fondés à trouver que vous avez fais *trop* ou *trop peu*, trop si vous voulez favoriser le parti de ceux qui ne veulent au lieu de la liberté que l'anarchie & que la licence, qui veulent tout désorganiser afin d'établir leur autorité sur les ruines de la prospérité publique, qui dilapident sans pudeur les richesses nationales, qui aspirent à faire de Paris la métropole de la République, afin de dominer la France par elle & de concentrer dans leurs mains & dans celles de leurs créatures le dépôt sacré de l'autorité souveraine : *trop peu*, si vous voulez que la représentation nationale

outragée & avilie par quelques audacieux ſcélérats ſoit honorée & vengée, ſi vous voulez que le dépôt de la liberté publique remis en ſes mains ſoit religieuſement conſervé, ſi vous voulez que l'ordre & que les loix s'établiſſent, que la fortune publique ſoit garantie, que les vols & que les brigandages ceſſent, que la France ne ſoit pas inceſſamment la proie des ennemis, des rebelles, où de ceux qui cherchent à établir la tyrannie ſur ſon aſſerviſſement & ſur ſa honte..... Vous répondrez mon cher collègue, que *les adminiſtrateurs n'ont aucun caractère de repréſentation*, & que ce n'eſt pas à eux à préſumer le vœu des adminiſtrés : vous ſavez que c'eſt le principe auquel j'ai été le plus religieuſement attaché pendant que j'ai été moi-même l'un des membres de votre adminiſtration, & je ſuis bien loin de m'en écarter. Mais on ne vous demandoit pas de préſumer la volonté de vos adminiſtrés ; on vous demandoit de mettre le peuple de votre département à portée de manifeſter ſon vœu, ſes opinions, & les principes en le convoquant dans ſes aſſemblées primaires : & ſi dans les circonſtances extraordinaires ou la nation ſe trouve, quand ſa repréſentation

eſt avilie, outragée, attaquée dans ſon intégrité, violentée dans ſes réſolutions, menacée dans la perſonne de pluſieurs de ſes membres, quand pluſieurs départemens ſe levent en maſſe & font un appel au ſouverain contre ſes mandataires ſi dis-je, vous prenez ſur vous de prononcer que le peuple ne doit rien dire, d'empêcher qu'il ne parle, de ne pas le mettre à portée de faire connoître ſa volonté ſi vous ne le convoquez pas, vous faites une choſe tout à-la-fois impolitique & contraire à vos devoirs. *Impolitique* en ce que vous encourrez une grande reſponſabilité à laquelle vous auriez échapé en facilitant au peuple ces moyens de manifeſter lui-même ſon vœu : *contraire à vos devoirs*, en ce que vous exprimez pour ce peuple une opinion qu'il ne vous à pas donné le droit d'émettre pour lui & que vous ne pouvez connoître puiſque vous ne la lui avez pas demandée. L'adminiſtration de la Gironde eſt à nos yeux celle de toutes qui s'eſt le mieux conduite : elle n'a rien voulu prendre ſur elle, car elle n'en avoit pas le droit, mais elle a cru que dans ces grandes circonſtances ou nous ſommes, il falloit que le peuple fut interrogé & elle l'a

convoqué dans ſes aſſemblées, pour exécuter enſuite les ordres qu'elle en a reçu. Auſſi n'a-t-elle encourru aucun blâme de la part de qui que ce ſoit, & a-t-elle contribué à ſauver la choſe publique, qui ſera ſauvée je l'eſpére encore, malgré les animoſités perſonnelles, les petits ſentimens d'envie ou de puſillanimité, où d'ariſtocratie déguiſée ſous l'enveloppe ſi facile à prendre d'un patriotiſme exagéré.

Le département de la Gironde à conſulté toutes les aſſemblées primaires de ſon reſſort ; & certes jamais les dépoſitaires de la confiance du peuple, ceux qui doivent veiller continuellement à ſon ſalut, n'ont eû plus de raiſon de lui demander comment il veut être ſauvé que dans un moment où une partie de ce même peuple n'a pas craint de violer le droit des autres portions en élévant ſon autorité au deſſus de celle des ſeuls hommes inveſtis par-tout du droit de ſtipuler pour tous, en faiſant prévaloir leur volonté ſur celle des autres ſections de l'Empire, en dictant des loix a ceux qui étoient ſeuls inveſtis de la puiſſance légiſlative.

Vous dites mon cher collègue *que*

ceux qui proposent aujourd'hui les mesures les plus violentes sont ceux dont les sentimens aristocratiques ne se sont jamais dementis. Je réponds d'abord à cette observation que ce n'est pas des mesures *violentes* qu'il faut, car la violence & l'emportement ne peuvent mener à rien de bon, mais des démarches énergiques, fermes, vigoureuses & sages, telles en un mot que l'intérêt bien entendu de la totalité du peuple peut l'exiger, & alors ce n'est pas d'après le nom & les sentimens antérieurs des personnes qui les proposent qu'il faut les juger, mais d'après elles-mêmes : ensuite que les aristocrates ou ceux qui l'étoient quoique peu amis du nouveau régime, ont cependant un intérêt commun avec les vraix républicains, celui de faire regner les loix protectrices des propriétés & des personnes, lequel les divise vers le même but & leur inspire le droit des mêmes mesures. Les aristocrates sont entre deux partis qui se heurtent & qui se froissent, ni l'un ni l'autre ne leur rendra leurs anciens abus, leurs prérogatives, leurs titres, mais l'un des deux les incarcère arbitrairement; menace leurs propriétés, leur annonce le désordre & l'anarchie : l'autre leur offre

au contraire l'appui de la juſtice & des loix, le reſpect des propriétés, l'exacte obſervation des droits de l'homme, &c. Duquel des deux penſez-vous qu'ils doivent être les plus éloignés ? Croyez-vous que ne pouvant plus reſſaiſir la ſupériorité dont-ils étoient inveſtis, ils n'aiment pas mieux ceux qui ne veulent être que leurs égaux, que ceux qui n'aſpirent qu'à les abaiſſer au-deſſous d'eux? Je crois au ſurplus mon cher collègue, que les moyens de faire revivre l'ariſtocratie, c'eſt d'éterniſer l'abſence des loix, c'eſt de ſouffrir qu'une faction oppreſſive & liberticide s'éleve ſur les ruines de la ſouveraineté nationale, c'eſt de laiſſer des diviſions ſe fomenter dans l'Empire, en ne marchant pas ſur le champ & céder toute la force nationale aux factieux quels qu'ils ſoient & quelle que ſoit la livrée dont-ils ſe couvrent.

Vous dites que *l'effet des diviſions de la Convention Nationale a été de tendre à la deſtruction de la liberté*, etc. Ah ſans doute vous avez raiſon. Mais à qui faut-il reprocher ces diviſions : eſt-ce à ceux qui vouloient des loix, de l'ordre, le reſpect des propriétés & des perſonnes ; ou bien à ceux qui ne vouloient l'autorité que

pour eux même, qui vouloient l'autorité des tyrans & dont tous les actes ont été marqués par des injuſtices, par des vexations, & par la violation de quelques uns des principes de la morale & de l'humanité? Ah! oui, j'ai été diviſé d'opinions & de ſentimens avec le parti qui domine aujourd'hui & je m'en glorifie à jamais, ſans cette oppoſition de notre part à tout ce qu'ils vouloient faire de mal, le déſordre ſeroit bien plus grand encore; & ſi comme vous le dites *je n'ai pas la gloire d'avoir contribué à aſſurer le bonheur de vingt-cinq millions d'hommes.* J'ai du moins la très-grande conſolation d'avoir lutté de toutes mes forces contre ceux qui vouloient accroître chaque jour la maſſe déjà ſi énorme de leurs maux, & la confiance que cette lutte ſi conſtante & ſi périlleuſe n'a pas toujours été inutile. Ce grand procès entre *la montagne* & nous ſera jugé par l'hiſtoire. Mais en attendant qu'il le ſoit, il eſt un bien que l'on ne m'enlévera pas, que l'injuſtice des hommes à petites vues, à petits intérêts d'amour propre & de vanité, à petites calomnies ténébreuſement concertées & plus ténébreuſement répandues, ne ſauroit flétrir dans mon ame, c'eſt le

ſentiment d'avoir voulu le bien de mon pays, d'avoir travaillé de tous mes moyens pour l'opérer, d'avoir aimé la liberté autant que qui que ce ſoit au monde, mais d'avoir penſé qu'elle ne pouvoit exiſter ſans la morale, ſans l'humanité, ſans la juſtice, ſans la tolérance des opinions & des pe rſonnes, &c Et de n'avoir pas fait une ſeule action dans toute ma vie publique à laquelle on puiſſe reprocher d'être une violation de ces principes.

Je reviens mon cher collègue aux circonſtances où nous nous trouvons, elles ſont telles que ſi la contre-anarchie n'eſt pas très-promptement faite, vous pouvez compter ſur une contre-révolution abſolue. La Convention n'exiſte plus, tous les reſſorts du gouvernement ſont brſés, le déſordre eſt par-tout au comble. & par-tout le peuple eſt las de cet ordre épouvantable de choſes. L'or des étrangers paſſe dans les mains criminelles qui déſorganiſſent tout & ſert à payer les déſaſtres qui fondent ſur nous. Nos finances ſont dans un déſordre dont rien n'approche, jamais le brigandege n'a été porté à un point plus ſcandaleux, tout le monde pille, tout le monde vole, tout le monde s'enrichit excepté les honnêtes

gens. La dépenſe *extraordinaire* & avouée du mois dernier s'eſt élevée à 330 millions, & il y a lieu de penſer qu'en y ajoutant celle qui n'a pas été avouée, le total a été de 500 millions, multipliés cette ſomme par 12 & voyez ce que cela peut faire au bout de l'année, & calculés que pour ſubvenir à cette dépenſe, il faut faire de nouveaux aſſignats, que chaque émiſſion d'aſſignats, accroit le prix de tous les objets de conſommation, & par conſéquent la dépenſe, qu'ainſi 500 millions pour ce mois de Mai, en annoncent 600 pour celui de Juin, 7 à 800 pour celui de Juillet &c. Mais que ce ſurchargement des danrées devient encore une calamité pour le peuple, qu'il lui ſera bientôt impoſſible de ſupporter. & qui par le poids dont elle le charge opérera bientôt un bouleverſement complet. & la diſſolution du corps politique. Nos réſſources étoient immenſes & j'ai été comme bien d'autres ébloui de leur étendue. Mais j'etois loin de penſer qu'on en feroit un ſi terrible abus, mais j'etois loin de croire que l'anarchie ſeroit prolongée au point où elle la été, & que l'arêne de tout gouvernement ferméroit pendant un tems auſſi long tous les canaux de la richeſſe

publique. Il ne faut pas ſe le diſſimuler ceux qui ont uſurpé les rênes du gouvernement ſont hors d'état de les tenir, & ce n'eſt point à les diriger conformément à l'intérêt public qu'ils aſpirent, mais conformément au leur propre. Ils veulent s'aggrandir, s'enrichir, s'élever & établir leur autorité perſonnelle ſur la deſtruction de notre liberté & ſur l'envahiſſement de nos richeſſes. Faut-il le leur laiſſer faire ? Non ſans doute & c'eſt à l'empêcher que les départemens ſont appelés. Paris récele un grand nombre de leurs complices, les départemens en ſont exempts, & Paris même contient un grand nombre d'excelens citoyens qui n'attendent que le moment favorable pour ſe prononcer & imiter Lyon & Marſeille. Mais les meſures à prendre ne peuvent être ſuggérées... C'eſt au peuple lui-même à ſe reſſaiſir de la puiſſance, à trouver les maux qui le menacent, à y porter un ſur & prompt remede ; c'eſt à lui à décider s'il veut être libre ou eſclave, s'il veut courber ſon front ſous le joug des factieux & des tyrans ſubalternes, engraiſſés du fruit de ſes ſueurs & égorgés de l'or de ſes ennemis, s'il veut qu'aucune lumière ne ſoit portée dans le dédale

obſcur des dilapidations publiques, & pour cela il faut qu'il s'aſſemble, qu'il délibére, qu'il prononce; il faut qu'il diſe s'il veut que ſes repréſentants ſoient réduits au ſilence & reçoivent des loix du premier brigand aſſez audacieux pour leur en impoſer, s'il veut que la minorité qui a uſurpé la puiſſance du peuple tout entier, continue à l'exercer d'une manière tyrannique & créer ainſi une ariſtocratie cent-fois plus dure dans ſes effets, que celle dont le peuple à briſé le ſceptre. Mais pour celà il faut qu'il s'aſſemble & qu'il délibére. Quoi qu'il en ſoit, je dois vous le dire, ne vous faites pas d'illuſion ſur la Convention Nationale, elle n'exiſte plus, elle ne peut reprendre ſon exiſtence que du peuple lui-même. Elle eſt diſſoute par le fait : une très-grande partie des départemens ne regardent plus comme des loix les décrets émanés d'elle depuis le vingt-ſept Mai & une très-grande partie des députés ſe conſidérent comme ſuſpendus par l'effet de la violence & ne prennent aucune part aux délibérations qui occupent l'aſſemblée. Dans cet état des circonſtances, comment voulez-vous que la choſe publique ne s'abîme pas inceſſamment ſi l'on n'y remédie ; comment voulez-vous qu'un

ſimulacre de repréſentation Nationale dont la majorité de ceux même qui la compoſent n'admet pas l'exiſtence, dont la majorité des citoyens ne reconnoît pas les pouvoirs ; qu'il lutte avec ſuccès contre les ennemis extérieurs & intérieurs, & contre le diſcredit le plus dangereux peut-être de tous ? Il faut certainement, il faut que le peuple reprenne ſes pouvoirs, mais il faut que ce ſoit le peuple tout entier & non pas une ſeule ſection du peuple. Car ce ſeroit une uſurpation comme c'en fut une le 31 Mai, car ce ſeroit une révolte comme s'en fut une le 2 Juin. Il faut qne le peuple vienne en maſſe & qu'il ſignale les traîtres dont les crimes ont cauſé ſes maux, & qu'il prononce dans ſa puiſſance & dans ſa juſtice ſur les moyens d'opérer enfin ſon ſalut. Le premier de ces moyens eſt une nouvelle Convention, mais établie dans un lieu où elle ne puiſſe être influencée, où elle ſoit entièrement libre, & où une grande maſſe d'hommes prêts à mettre en mouvemens, prêts à dominer & à réduire. Ne puiſſe dicter ſes réſolutions : La 2e. & celle-là, eſt néanmoins la plus préſſante, c'eſt de mettre ſous la main de la nation toute entière & de la force publique en-

voyée par elle, tous les établiſſemens publics qui apppartiennent au peuple entier, tous les dépôts de la richeſſe Nationale, la tréſorérie, la fabrication des aſſignats, les bureaux de la liquidation, &c. Et même le *Temple*, où il exiſte un *être* ſur les prétendus droits duquel on ne peut ſe diſſimuler que beaucoup d'hommes ne forment, & plus près de nous que l'on ne croit, de très-criminelles eſpérances. Il faut enſuite demander compte à ceux qui depuis dix mois diſpoſent de toutes les richeſſes publiques, de l'application & de l'emploi qu'ils ont faits de celles dont l'immenſité nous effraye & qui ſe ſont échapées ſous nos yeux avec une rapidité qu'on aura de la peine à croire poſſible. Il faut que les dilapidateurs, les conſpirateurs, les uſurpateurs de la puiſſance publique, les complices de *Dumouriez* s'il y en a parmi nous, les complices & les agens de *Pitt* & de *Cobourg*, ſoient punis & vigoureuſement punis. Il faut que l'on ſache quels ſont les hommes qui ont laiſſé les rebelles de la *Vendée*, porter preſque ſans obſtacle les torches de la guerre civile & du fanatiſme, dans cinq ou ſix départemens; & qui en nous parlant toujours des forces

envoyées contre elle ont cependant laissé presque sans défense, la plus grande partie de nos campagnes & de nos villes menacées. Enfin il faut que le règne des loix & de la justice éternelle arrive : qu'au lieu d'une Constitution qui ne constitue rien, qui n'institue aucun gouvernement, qui n'offre que des bases sages & justes à la vérité pour la plupart, mais insufisantes & inéficaces, on nous en donne une qui soit le résultat de la discution & du travail & sur laquelle puisse être fondé l'édifice du bonheur public. & un gouvernement bien actif mais bien libre tel qu'il le faut à 25 millions d'hommes qui ne veulent former entre eux qu'une seule association républicaine.

Je sens mon cher collégue, tout ce que peut avoir d'embarassant la position des administrateurs, mais je sens aussi que s'il est plus commode, que s'il paroit plus sur de ne pas se prononcer & d'attendre pour prendre un parti de savoir quel sera celui qui prévaudra, rien n'est plus contraire aux sentimens patriotiques qui doivent animer les hommes, que le peuple à jugé dignes de sa confiance, & plus impolitique en même tems & plus dangereux pour soi-même. Je n'ai pas besoin d'insister sur les pre-

mières parties de ma propoſition, mais je dois dire ſur la ſeconde, que le ſilence des hommes publics dans les circonſtances qui intéreſſent la fortune générale, eſt une manière de ſe prononcer qui les ſoumet à la même reſponſabilité, qu'une opinion fortement manifeſtée. Il eſt des hommes qui ne peuvent pas demeurer neutres & à qui on ne ſauroit permettre de reſter inactifs au milieu du mouvement général. Et ces hommes là ſont tous ceux que le peuple par ſon choix a mis dans une évidence périlleuſe. On les juge autant ſur ce qu'ils ne font pas que ſur ce qu'ils font, & le parti qui prévaut leur reproche moins d'avoir été du parti contraire qu'il ne leur fait un crime de n'avoir pas été du ſien : le danger eſt donc le même, ſoit que l'on ſe montre, ſoit que l'on ne ſe montre pas ; dans cette alternative également périlleuſe, l'homme de bien n'eſt jamais embaraſſé. Il prend le parti que ſa conſcience lui indique & il laiſſe faire aux événemens. Il les attend ſans crainte, & comme il eſt ſans reproche à ſes propres yeux, il demeure ferme & tranquile au milieu des injuſtices même dont-il peut être la victime. Quand à moi, mon cher collègue, à qui peut être

dans la poſition où je ſuis, il ſeroit permis d'éprouver quelques inquietudes, je déclare que je n'en conçois aucune pour ce qui me touche ſeul. J'ai fait depuis long-tems le ſacrifice de ma vie, & je ne compte pour rien les dangers qui peuvent m'environner encore.

J'invite tous mes concitoyens à ne jamais ſonger dans leurs déterminations à notre ſûreté perſonnelle, mais au ſeul ſalut de la patrie. Nous ne pouvons nous diſſimuler que nous ne ſoyons en quelque ſorte des otages entre les mains de nos ennemis, mais le ſort de ces otages ne doit être d'aucune conſidération. Sauvés la France, ſauvés la liberté & que nous périſſions s'il le faut, nous aurons aſſez vécu

Pluſieurs députés avoient penſé que nous devions nous retirer, ne plus paroître à la Convention & nous échaper de Paris, comme on s'échape d'une priſon où l'on eſt injuſtement retenu, en déclarant à la France entière qu'il n'exiſtoit plus de repréſentation nationale. J'ai combattu fortement cet avis, appuyé ſur beaucoup de motifs véritablement ſpécieux, & comme on m'aſſure que mon opinion n'a pas été ſans quelque influence ſur la détermination

qui a été prise, je dois compte des raisons sur lesquelles je l'ai établie. Je me suis considéré d'abord comme une sentinelle qui quoiqu'elle n'ait pas la force de faire respecter sa consigne doit cependant rester à son poste jusques à ce qu'elle y périsse où que la consigne soit levée. Et je n'ai pas cru que tous les attentats commis contre nous avant & depuis le 2 Juin, pussent me dispenser de rester où mes commettans m'ont envoyé, jusques à ce que leur volonté m'en retire. Sur que je serai toujours libre dans ma manière d'opiner, même sous le fer des assassins & sous le canon des factieux. J'ai continué à voter toutes les fois que je l'ai cru nécessaire & que j'ai été affés éclairé, & le Ciel m'est témoin qu'aucune considération ne m'a empêché de rejetter ce qui ma paru injuste & contraire à l'intétêt national, & d'adopter ce qui m'a paru bon. Mais en considérant la démarche que l'on nous proposoit sous ce point de vue politique, sous celui du salut public. J'ai cru que ce simulacre même de la représentation nationale quoique n'exerçant qu'une autorité nulle, n'étoit pas moins nécessaire dans son action provisoire pour rester ensemble & empêcher de se dijoindre les portions

du corps social. J'ai vu l'armée se dissoudre le jour ou la dissolution de la Convention ne pouvoit plus être dissimulée. J'ai vu les ennemis extérieurs profitant de cet *interregne* funeste pour envahir notre territoire, & le vaisseau de l'état englouti à jamais pour avoir été un seul instant sans pilote & sans gouvernail. J'ai donc pensé qu'il falloit rester, non pour autoriser des actes nuls & illégaux, des décrets anéantis d'avance par la protestation de la plus grande partie des sections de l'Empire. Mais pour menager au peuple lui même les moyens de la reformer si sa volonté étoit-t-elle; mais pour empêcher que les rênes du gouvernement ne fussent abandonnées au hazard; mais pour m'opposer de toutes mes forces à tous les désordres qu'auroient pu commettre des factieux qui se seroient trouvé sans contradicteurs & sans surveillans. Je suis donc resté & je resterai jusques à la fin, & j'irai à la Convention tant qu'il me sera libre d'y paroître. Si la force publique m'en écarte, je ne résisterai point à ses actions. Si je suis arrêté & par-là empêché de remplir ce que je crois un devoir, comme l'un des droits de l'homme, est d'échaper à l'oppression & ma présence

étant alors ſans avantage ici , je tâcherai de me dérober par la fuite aux attentats ultérieurs , & il n'y aura eu aucune apparence de lâcheté, car la lâcheté conſiſteroit à abandonner ſon poſte, & je n'abandonnerai pas le mien , duſſe-je y périr tant que je pourrai y reſter, même avec la douloureuſe certitude de ne pouvoir pas y faire prévaloir l'intérêt général.

Nous vous avons adreſſé un *expoſé des faits*, imprimé & ſigné par l'entière députation , nous penſons qu'il vous eſt parvenu , quoique vous ne nous en ayez pas accuſé la réception. Il a été réimprimé à Annonay, ſur un autre exemplaire. Je ne puis que vous renvoyer pour les faits à ce qui y eſt contenu. Quand à cette lettre-ci , mon cher collègue , comme il m'importe que mes opinions ſoient connues , que mes principes ſoient déclarés , comme je ſerai toujours libre & que je dirai toujours ce que je penſe, même ſous le poignard des aſſaſſins , je vous prie de la communiquer à mes collègues & concitoyens.

BOISSY.

A Annonay , de l'Imprimerie de F. AGARD.